



Recevez

30 €

pour un parrainage

OFFRE DE PARRAINAGE

Comment parrainer ?

Complétez les deux coupons ci-dessous et donnez-les à votre filleul. Il devra nous les remettre accompagnés de son bulletin d'adhésion complété et signé.

Le parrainage sera effectif à compter de l'inscription de votre filleul.

**Pour votre ou vos
filleul(s) : 1 mois de
cotisation gratuite**

COORDONNEES DU PARRAIN

M

Mme

Melle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email :@

Numéro d'adhérent :

Signature

COORDONNEES DU FILLEUL

M

Mme

Melle

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email :@

☎ :

Signature

Cette offre prend effet du 01/10/2022 et jusqu'au 31/01/2023 et est valable à réception du bulletin d'adhésion adressé à la MEUSREC au plus tard le 31/01/2023.

Elle est réservée à toute personne majeure inscrite à la MEUSREC pour toute nouvelle adhésion au 1^{er} janvier 2023.

L'offre de parrainage est valable une seule et unique fois. Le filleul ne peut pas être inscrit comme « chef de famille » d'un contrat collectif. Le parrain, qui devra être à jour de ses cotisations, recevra son chèque de 30 € de parrainage, dès l'inscription de son filleul et au plus tard le 31 janvier 2023.